



Commune mixte 2852 Courtételle (Jura)

Rue E. Sanglard 5 - Tél. 032 424 43 43 - Fax 032 424 43 44 - www.courtetelle.ch

CRITERES DE SELECTION POUR HONORER LES SPORTIFS, SOCIETAIRES ET CITOYEN(NE)S MERITANTS (CULTURE & SPORTS)

1. Tous les sports sont pris en considération, y compris les sports pratiqués en groupes. Pour la culture en général, tous les domaines seront pris en considération dans le sens le plus large du terme.
2. Pour mériter la distinction, la personne doit habiter la Commune de Courtételle ou être affiliée à une société ou un groupement local.
- 3.0 **Sur le plan communal** :
 - exploit exceptionnel, œuvre originale
 - persévérance, motivation remarquable, bon exemple pour la communauté
- 3.1 **Sur le plan jurassien** :
 - titre de champion jurassien
- 3.2 **Sur le plan romand** :
 - l'une des trois premières places d'un concours ou championnat (les candidatures seront discutées et sélectionnées de cas en cas)
- 3.3 **Sur le plan national** :
 - l'une des trois premières places d'un concours ou championnat (les candidatures seront discutées et sélectionnées de cas en cas)
- 3.4 **Sur le plan international** :
 - tous les cas seront pris en considération
4. Dans le domaine culturel, les candidatures seront discutées et sélectionnées de cas en cas.
5. Les jubilaires des sociétés (10, 20, 30 ans etc.) ne sont pas fêtés sur le plan communal.

28 février 2006

CONSEIL COMMUNAL